



CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU FACEBOOK **GEEK DAYS 2020**

ARTICLE 1. OBJET

Le 18 février 2020, à l'occasion du festival Geek Days 2020 à Rennes, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, située 10 place Napoléon, à Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu est accessible uniquement sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin (<https://www.facebook.com/villedecherbourg>) jusqu'au 19 février.

Le jeu consiste à taguer un nom en commentaire de la publication lançant le jeu sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Un tirage au sort permettra de définir les deux heureux gagnants. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. La Ville de Cherbourg-en-Cotentin se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant sous les règles de jeu dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse, même courriel). Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Le 18 février 2020, un appel à candidater sera posté sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Les participants au jeu **seront appelés à identifier la personne de leur choix en commentaire sur Facebook** : seules les identifications sur le post original sont prises en compte. **Deux gagnants seront désignés par tirage au sort à midi le 19 février 2020, le lendemain de la publication du post.**

ARTICLE 4. LE LOT

Le lot est composé de deux pass 1 jour donnant accès au festival de pop culture GEEK DAYS organisé à Rennes > <https://www.geek-days.com/rennes/>. Deux lots seront à remporter. Les deux gagnants seront informés de leur victoire par message privé envoyé à leur profil Facebook. En échange de leur adresse email, les deux gagnants recevront chacun 2 pass 1 jour par email.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. L'organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par le gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot.

ARTICLE 5. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit sur le site www.cherbourg.fr, et à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Service Communication

Hôtel de Ville

10 place Napoléon

50100 Cherbourg-en-Cotentin